



19 JUL. 2013

1806
REÇU LE 19 JUL. 2013

Amiens, le 17 juillet 2013

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte à la S.A.S. VIDAM, 128 rue Sully à AMIENS(80000), de sa déclaration effectuée par courrier du 1er mars 2011, reçu le 2 mars 2011, à la préfecture de la Somme, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour exploiter un centre de transit et de tri de sous-produits et matériaux solides issus des activités industrielles et commerciales locales son site situé sur le territoire de la commune d'AMIENS, Z.I. de Montières, parcelle cadastrée section VP n°343.

Cette installation relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

Rubriques	Régime	Libellé de la rubrique	Détail des installations
2714-1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 1000 m3	Capacité de stockage maximum : 4800 m3 Capacité annuelle de 57600 m3
2791-1	A	Installation de traitement de déchets non dangereux La quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10t/j	Pesage et broyage Capacité de traitement : 75 t/j
2711-2	NC	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipement électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant inférieur à 100 m3	Capacité de stockage maximum : 99 m3
2713-2	NC	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux La surface étant inférieure à 100 m2	Surface de stockage de métaux de 50 m2

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 1993 demeurent applicables.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché, adjoint au chef de bureau,

Mohamed AHANNAY

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'AMIENS

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie

51 rue de la République – 80020 Amiens cedex 9 – Tél. : 03 22 97 80 80 (standard) – Fax: 03 22 97 82 14 Portail de l'État dans la Somme:

<http://www.somme.pref.gouv.fr> Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr – Bureau ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h